

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025
--	---

Date de convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES, Armelle POIRIER, Florence COSSARD

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Pascal Cailly
Dominique CATEL

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
SECOURS POPULAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Secours Populaire français.



MAIRIE DE
ROUXMESNIL-BOUTEILLES
25 AOUT 2025

COURRIER-ARRIVÉE

Monsieur Jean-Claude GROUT
Mairie
Rue du Champ de Courses
76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Rouen, le 22 août 2025

FEDERATION DE SEINE MARITIME

17 TER RUE LOUIS POTERAT
76 100 ROUEN
T 02 35 72 15 56
contact@spf76.org
secourspopulaire.fr/76

- RECONNU D'UTILITE PUBLIQUE
- GRANDE CAUSE NATIONALE 1991
- AGREE D'EDUCATION POPULAIRE
- ASSOCIATION EDUCATIVE COMPLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
- ONG EN STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES

HABILITE A PERCEVOIR LEGS ET DONATIONS



Monsieur le Maire,

Le Secours populaire français est une association généraliste de la solidarité qui, depuis quatre-vingt ans, accueille et accompagne des milliers de personnes confrontées à l'exclusion et à la pauvreté. Bien que l'aide alimentaire ne soit pas notre mission principale, elle est indispensable et sert souvent de premier contact avec les personnes que nous soutenons.

Les bénévoles de notre association aident également les personnes en situation de précarité à répondre à d'autres besoins, tels que la santé, le logement, le paiement des factures, l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances, ainsi que l'apprentissage de la langue française et l'aide aux devoirs scolaires.

En 2024, le Secours populaire de Seine-Maritime a aidé 24 972 personnes sur le département, soient 10 353 familles dont 2 757 familles monoparentales et 4 706 personnes seules.

Ces familles nous ont sollicités au minimum une fois pour une aide alimentaire dont le panier moyen est d'une valeur de 50€.

Nous vous sollicitons pour une subvention de 500€ qui nous permettrait de répondre de manière significative aux difficultés croissantes des personnes que nous recevons. Nous comptons sur votre soutien pour continuer de faire vivre la solidarité.

Nous restons à votre disposition pour échanger ensemble sur nos actions, et nous vous prions, Monsieur le Maire, de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs tout dévoués aux causes humanitaires.

Emilie LE BIGRE
Secrétaire générale

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Secours Populaire Français
- D'inscrire cette dépense au compte 65748 du budget communal 2025

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire,

J.C. GROUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20251006-68-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025
Publication : 16/10/2025